



## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE L'UNITA - PROJET UNITA *UNIVERSITAS MONTIUM*

Le nom UNITA évoque l'engagement de dix universités (Università degli studi di Torino, Università di Brescia, Universidad de Zaragoza, Universidad Publica de Navarra, Université Savoie-Mont Blanc, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Universitatea de Vest din Timișoara, Universitatea Transilvania Brașov, Universidade da Beira Interior, Instituto Politécnico da Guarda), associées à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale et à l'Université Nationale de Chernivtsi, à une intégration plus étroite de leurs activités académiques.

Le concours de photos UNITA offre aux membres des universités UNITA la possibilité de partager leurs expériences et leurs visions de l'identité et de la citoyenneté européennes.

Tous les membres de l'UNITA sont encouragés à soumettre leur candidature. L'inscription au concours est gratuite.

### THÈME

L'objectif de ce concours est de trouver des expressions visuelles du projet européen de coopération, principalement autour des concepts d'identité et de citoyenneté européennes. Les candidats doivent saisir dans leurs photos l'essence de ces concepts, en les reflétant dans leurs différentes manifestations et/ou en montrant les nouvelles réalités qui transforment la vie des citoyens européens.

Dans le cadre de cet appel, les photographies axées sur des thèmes tels que la diversité européenne et le patrimoine culturel européen seront particulièrement appréciées.

### ÉLÉGIBILITÉ

Le concours photo est ouvert à tous les étudiants, enseignants, chercheurs et personnels administratifs et de service d'UNITA. Les photographies doivent avoir été prises ou produites par la personne qui les soumet, être originales et ne pas avoir été exposées ou soumises à un autre concours.

Un seul concours est organisé par toutes les universités UNITA. Pour cette édition 2025, chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois dans une même université.

### JURY

Les prix seront décernés par un jury d'experts. La décision du jury sera définitive et les auteurs en seront informés par courrier électronique. Le jury sera composé de

- M. Richard Lacroix, Centre d'études doctorales, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- João Pedro Silva, professeur de photographie, département des arts, Universidade da Beira Interior
- M. Ionuț Suci - Doctorat en sciences de la communication, Faculté des études de gouvernance et de communication, Universitatea de Vest din Timișoara





## PRIX

Les œuvres seront sélectionnées par le jury en fonction de leur pertinence artistique et de leur lien avec le thème de l'intégration et de l'identité européennes. La photo gagnante sera récompensée d'un montant de 150 euros.

En outre, les travaux récompensés bénéficieront d'une certaine visibilité : UNITA présentera les photographies dans plusieurs initiatives de marketing, telles que le bureau d'UNITA, les sites web, les médias sociaux, les publicités, le bulletin électronique de chaque université, les bulletins d'information électroniques, les brochures des programmes, les expositions. Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné dans les publications.

## LIGNES DIRECTRICES DU CONCOURS PHOTO

### Directives de soumission :

Les photographies doivent être envoyées à l'une des adresses électroniques suivantes, en fonction de l'université à laquelle ils souhaitent participer

Université de Saragosse (UNIZAR) : [unitacontact@unizar.es](mailto:unitacontact@unizar.es)

Universidad Publica de Navarra (UPNA) : [unita@unavarra.es](mailto:unita@unavarra.es)

Università degli Studi di Torino (UNITO) :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdqJS7dGNdQCixOyVdm9gbpsNEhNoeM084HtjGvxM8TRmu15w/viewform>

Université de Brescia : [unita.office@unibs.it](mailto:unita.office@unibs.it)

Universidade da Beira Interior (UBI) : [eventos.unita@ubi.pt](mailto:eventos.unita@ubi.pt)

Istituto Politecnico de Guardia (IPG) : [unita@ipg.pt](mailto:unita@ipg.pt)

Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA) [unita@univ-pau.fr](mailto:unita@univ-pau.fr)

Université Savoie Mont Blanc (USMB) : [unita.office@univ-smb.fr](mailto:unita.office@univ-smb.fr)

Universitatea Transilvania Braşov : [unita@unitbv.ro](mailto:unita@unitbv.ro)

Universitatea de Vest din Timişoara (UVT) : [unita@e-uvt.ro](mailto:unita@e-uvt.ro)

Dans le texte de votre courriel, vous devez inclure les éléments suivants :

- Votre nom complet
- Emplacement de l'image
- Brève phrase de l'artiste indiquant que la photo est une œuvre originale et le fruit de son propre travail.
- Vous devrez également inclure cette déclaration dans le corps de votre courriel :  
*"Je \_\_\_\_\_ (tapez votre nom complet ici) \_\_\_\_\_ autorise UNITA à utiliser mes photographies à des fins promotionnelles dans des documents imprimés et sur le web".*

Date limite de soumission : 30<sup>e</sup> avril 2025. Les candidatures reçues après la date limite ou jugées inappropriées ne seront pas prises en considération.

### Photographies :

Concours d'une seule image ou essai photographique / série de photographies (7 images au maximum en rapport les unes avec les autres)

Quelle que soit l'option choisie (simple ou série), les exigences techniques relatives aux images sont les mêmes.





- Format de fichier : JPEG
- Taille maximale du fichier : 10 Mo
- Longueur du côté le plus long : 2000 px
- Résolution des fichiers : 72 dpi
- Le fichier doit être renommé (pour une IMAGE UNIQUE) : université\_nom\_prénom\_titre de la photographie.jpeg... par exemple : unizar\_smith\_mary\_mon titre de photo.jpeg
- Le fichier doit être renommé (pour SERIES) : université\_surname\_first name\_01title.jpeg... université\_surname\_first name\_02title.jpeg... etc.

## INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES DROITS D'AUTEUR

Les personnes identifiables sur les photos doivent obtenir un consentement écrit avant l'envoi de l'œuvre.

Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans et être les seuls détenteurs des droits d'auteur du court métrage ou des photos.

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

UNITA n'assume aucune responsabilité pour les envois incorrects, endommagés, détruits, perdus, tardifs, incomplets, illisibles, modifiés ou mal adressés. UNITA décline également toute responsabilité pour tout dommage ou perte résultant du concours ou lié à celui-ci. En soumettant des photos pour ce concours, les participants déclarent comprendre l'ensemble des règles et règlements du concours.

En participant au concours, vous certifiez que toutes les photos soumises sont de votre cru et que vous possédez les droits de les distribuer. Vous certifiez que ces photos n'appartiennent pas à quelqu'un d'autre et qu'elles ne sont protégées par aucun droit d'auteur. Vous reconnaissez que les personnes qui apparaissent sur les photos ont donné leur accord pour y figurer

Vous autorisez UNITA à reproduire toute image soumise à des fins de publicité, de marketing et de communication.

Les participants seront responsables de toute réclamation de tiers concernant les droits d'image ou tout autre droit dérivé de la loi sur la propriété intellectuelle applicable.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROITS D'AUTEUR

En participant au concours, chaque participant cède à l'UPPA, les droits de représentation, de diffusion et de communication au public de ses productions.

La présente cession est consentie pour 5 ans de propriété intellectuelle afférents et pour le monde entier.

Cette cession est consentie par le participant, à titre gratuit et non exclusif, pour toute exploitation non commerciale par l'UPPA des photographies obtenues dans le cadre du concours.

Veillez-vous assurer d'utiliser du contenu libre pour la musique et les œuvres qui ne sont pas les vôtres et d'en citer l'auteur. Les photographies ou les séquences vidéo de personnes identifiables doivent être faites avec le consentement écrit de celles-ci. Les vidéos ne doivent pas présenter de contenu protégé par des droits d'auteur (pour éviter cela, la bande son par exemple peut inclure du contenu audio provenant de librairies digitales gratuites comme archive.org).

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et doivent être les seuls et uniques propriétaires des droits d'auteur de la vidéo ou des photographies.





## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnelle est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le responsable de traitement pour l'université de Pau et des pays de l'Adour est Monsieur le Président de l'université.

Les responsables de traitement pour les universités partenaires de l'alliance participant au concours sont les Recteurs respectifs de chaque université

Les données à caractère personnel pour l'inscription au défi sont la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone mobile, l'adresse mail, la formation suivie l'UPPA et le, campus. Le document relatif au droit à l'image devra être renseigné.

Les données collectées par l'UPPA sont destinées au jury et bureau UNITA, la durée de conservation est de 1 an à compter de l'ouverture des inscriptions

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

En cas de force majeure, le président de l'université se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Ce règlement est consultable sur le site internet de l'université à l'adresse suivante : Règlement concours « [lien à venir](#) »

## LITIGE

Le règlement est régi par la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

